



Principes de fonctionnement de la plateforme d'échanges entre les PME et les offreurs de solutions

En intégrant le programme Industrie du Futur du GIFAS, l'offreur de solutions s'engage à respecter les principes suivants :

Respect des dispositions légales et réglementaires applicables

- Agir en conformité avec les législations et réglementations applicables, notamment :
 - Mener l'ensemble de ses activités dans le respect des règles du droit de la concurrence,
 - Respecter les exigences en matière d'intégrité et d'éthique dans la conduite des affaires,
 - Respecter les règles applicables en matière de sous-traitance.

Adopter un comportement professionnel

- Maîtriser les connaissances techniques et fondamentales de son domaine de compétence.
- Faire preuve d'agilité et d'adaptabilité face aux besoins évolutifs des clients.
- Communiquer des informations sincères et justifiables.
- Disposer d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Adopter un comportement responsable dans le cadre du programme Industrie du Futur

- Agir pour la promotion de la transformation vers l'Industrie du Futur dans les relations avec les clients et dans le respect des principes cités dans le présent document.
- Adopter une conduite responsable de façon à préserver la réputation et l'image de la filière aéronautique et des partenaires du programme Industrie du Futur.
- Respecter les règles et conditions applicables aux consultations lancées dans le cadre du programme Industrie du Futur (*voir annexe ci-après*).
- Faire connaître aux éventuels sous-traitants / fournisseurs associés aux projets du programme Industrie du Futur, les principes cités dans le présent document et s'assurer de leur respect.

- Eviter toute référence au programme Industrie du Futur aux fins de bénéficier d'un quelconque avantage ; l'inscription au programme Industrie du Futur du GIFAS ne confère aucun droit particulier et ne peut être utilisée pour promouvoir les activités des offreurs de solutions.
- Informer les responsables du programme Industrie du Futur de tout dysfonctionnement ou difficulté rencontré.

Adopter un comportement responsable dans la relation client (PME) / Offreurs de solutions

- Présenter des offres motivées, référencées et conformes au cahier des charges de l'appel d'offres.
- Proposer des solutions opérationnelles et maîtrisables par le client.
- Engager un fort niveau d'implication dans la relation avec le client et dans la recherche de résultats satisfaisants.
- Respecter l'ensemble des engagements, notamment les délais, pris dans les réponses aux appels d'offres.

ANNEXE : Conditions / déroulé de la consultation

Processus de traitements des projets PME	Rôle de la PME	Rôle Offreur de solutions
Etape 1 : Renseignement de la fiche de candidature	/	Remplir le formulaire d'inscription
Etape 2 : Enregistrement de la candidature	/	Réception notification inscription
Etape 3 : Dépôt du dossier d'information du projet d'investissement PME	Déposer une fiche descriptive du projet, sans faire apparaître le nom de la PME	Réception notification des fiches en lien avec les domaines d'expertise déclarés
Etape 4 : Manifestation d'intérêt pour pouvoir soumissionner à l'appel d'offre de la PME	Réception notifications des manifestations d'intérêt des offreurs	Déclaration de manifestation d'intérêt pour soumissionner sur une fiche projet
Etape 5 : Validation de la manifestation d'intérêt à soumissionner à l'appel d'offre de la PME	Choix des offreurs de solutions à qui la PME souhaite transmettre le cahier des charges de son projet	Réception notification (retenu avec non de la PME ou non retenu sans le nom de la PME, avec commentaires)
Etape 6 : Dépôt de l'appel d'offre	Dépôt du cahier des charges du projet sur la plateforme	Réception notification si retenu étape 5
Etape 7 : Dépôt des offres	Réception notifications des offres déposées par les offreurs	Dépôt offre sur plateforme
Etape 8 : Analyse et sélection de l'offre	Choix argumenté de l'offre retenue	Reçoivent notification sur choix entreprise (retenu ou non retenu)